

RAPPORT MORAL

L'association va plutôt bien, malgré quelques ratés, mais son objet va plutôt mal : la biodiversité et l'environnement.

LES RATÉS

Commençons par les dysfonctionnements.

- PROJET « CONTRAT d'OBJECTIFS » GRAND RHINOLOPHE.

Le dérapage a commencé durant l'été 2015 : la découverte d'une convergence d'intérêts entre PCN et des chercheurs de l'université de Lyon sur l'étude du Grand Rhinolophe conduit à modifier sensiblement le projet initial de PCN. Conçu par le groupe chiroptère dans le cadre des contrats d'objectifs avec la Région, il implique quatre APNE dont VN. L'apport des chercheurs de Lyon introduit dans le projet une méthodologie nouvelle à base de transpondage, prises de sang, de poils sur un échantillon considérable d'individus réparti sur les 4 départements. Le tournant pris par le projet échappe à nos deux chargés d'études impliqués dans l'affaire. Il échappe tout autant au CA de VN faute d'administrateur référent sur les projets naturalistes. Le cumul de ces deux dysfonctionnements retarde notre réaction jusqu'au jour où un salarié nous fait part des motifs déontologiques qui lui interdisent de participer à ce projet : absence de tout retour d'expérience et fragilité de l'espèce. Du coup, le CA prend connaissance des détails du projet, de son historique, des arguments des experts et décide de conditionner notre participation aux opérations de transpondage à la mise en place d'une période de test. Nous avons eu du mal à faire comprendre ce réveil tardif auprès de nos partenaires des autres APNE et particulièrement auprès du coordinateur qui avait beaucoup investi dans son élaboration. Au final, la période de test est acceptée par tous et nous en attendons les résultats pour décider de faire ou non notre part de transpondage.

Moralité N°1 : le manque de vigilance des salariés en plein été 2015 n'aurait pas eu de conséquence si les administrateurs avaient pris l'habitude de superviser les projets naturalistes, y compris les projets régionaux auxquels nous participons. Cette supervision est, parmi nos règles de fonctionnement, la moins respectée....

Moralité N°2 : la coopération hautement souhaitable avec des chercheurs avant tout préoccupés de produire des savoirs ne saurait nous dispenser de garder en priorité des priorités la sauvegarde des espèces. En l'absence de connaissance sur les effets de méthodes invasives, le principe de précaution nous impose la prudence. Avoir reconnu notre manque de réactivité ne nous empêchera pas de rester ferme sur ce principe.

- ABATTAGE DES ARBRES de BEAULIEU à POITIERS.

Nous sommes alertés par des adhérents et des anonymes sur des abattages d'arbres municipaux jugés injustifiés. L'affaire est bien gérée avec l'envoi au député-maire d'une note sur les fonctions de

l'arbre en ville et une demande de rendez-vous pour entendre ses explications sur le projet municipal. Obtenu très tardivement, l'entrevue débouche sur une visite des lieux d'abattage.

C'est là que se niche notre erreur : nous omettons d'établir un relevé de conclusions faisant d'un commun accord le point sur l'entrevue et la visite. Largement relayées par la presse, des fuites mal intentionnées nous attribuent un rôle d'expert que nous n'avons jamais prétendu jouer et nous font légitimer l'abattage de 98 arbres sur 103. L'intox nous met d'autant plus en porte à faux que le démenti dans la presse est si discret que peu le découvrent. Certes Alain Clayes prendra la peine de téléphoner pour démentir toute implication dans la fausse information et confirmer ses engagements sur les replantations et sur une charte de l'arbre, mais le mal est fait.

Moralité : faisons avec tout interlocuteur ce que nous faisons systématiquement sur la LGV : pas de rencontre sans compte-rendu engageant les partenaires, et sans clarification de notre rôle. Nous avons vainement proposé que la ville fasse réaliser une expertise indépendante, comme elle le fait dans un autre domaine sur l'aire de captage de Fleury. En effet, notre expertise naturaliste n'a rien à voir avec une évaluation de la dangerosité de tel ou tel arbre. Ce qui ne nous empêche pas de proposer une hiérarchie des dangers : un système racinaire qui boursoufle trottoir ou clôture ne suffit pas à justifier l'abattage.

BIODIVERSITE MALTRAITÉE.

Il n'est pas vraiment triomphant, le 40ème anniversaire de la loi de 1976, avec la préfiguration d'une Agence de la Biodiversité amputée du budget et des compétences de l'ONCFS et l'érosion accélérée de la biodiversité ordinaire de nos campagnes

Le nombre d'appels indignés en fait foi : la destruction des haies bocagères et des alignements d'arbres, parfois têtards, s'est accélérée en Vienne ; j'ai hésité dans un édit de notre bulletin à employer le mot « dévaster ». Dans un contexte marqué par les massacres de janvier et de novembre 2015, il y a des mots que nous ne pouvons plus galvauder. Il s'agit pourtant bien de dévastation. Avec les grandes cultures intensives, le désert s'accroît en ce sens qu'un paysage disparaît ; non au profit d'un autre paysage mais au profit du vide. Vide de biodiversité, vide des repères visuels qui font le biotope de l'être humain, épuisement programmé des sols, accélération de l'érosion et des infiltrations d'intrants... Avec nos partenaires, nous avons alerté les media dans le cas particulièrement spectaculaire d'Adriers, et engagé une réponse juridique dans le seul cas où la destruction visait un élément du paysage classé par le PLU et protégé par un périmètre de captage d'AEP (Migné-Auxances). Mais combien de défrichements commis discrètement sur fond d'un sentiment d'impuissance des riverains ! Ce sentiment n'est pas entièrement justifié : il nous appartient d'informer les élus locaux et nos adhérents sur les outils de protection à leur disposition. C'est en l'absence de document d'urbanisme, une procédure d'enquête publique pour identifier et protéger des éléments du paysage. Si un PLU est en cours d'élaboration ou de révision, c'est la cartographie de ces éléments et leur classement dans une zone (Agricole protégée par exemple) dont le règlement interdit leur destruction ou ne l'autorise qu'après une déclaration préalable que le Maire peut rejeter. Il reste encore des bocages à sauver !

Mais la biodiversité, c'est aussi les aires protégées, or la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP) est en panne : l'Arrêté de Protection de Biotope attendu depuis des années pour les pelouses sèches et les chiroptères du coteau de Chaussac (Migné) n'est toujours pas signé et le site se ferme. Le dossier est pourtant bouclé. Ce n'est qu'un cas sur une dizaine de dossiers en attente en Poitou-Charentes

C'est aussi les bandes de 5 mètres sans engrais chimiques, les ripisylves et les zones humides le long des cours d'eau. Elles sont menacées par l'offensive, coordonnée à l'échelle nationale, que mènent les Chambres d'Agriculture pour déclasser des cours d'eau en simples fossés ou canaux non protégés par la loi sur l'eau. Nous avons assisté à un simulacre de concertation sur la cartographie des cours d'eau où l'État a accédé à la demande de la Chambre et accepté de ne pas prendre pour données de départ celles validées par ses propres services !

Quant à la biodiversité urbaine, tout le monde a compris qu'elle n'est pas « tendance ». Les arbres ont le tort de « salir » avec des feuilles mortes... qu'il faut mettre en tas à coup de souffleries assourdissantes. Après les incidents de Beaulieu, le Maire de Poitiers nous a promis une charte de l'arbre en ville. Mais l'enjeu est sur l'agglomération. Nous verrons si la 6ème révision du PLU de Grand Poitiers, lancée en Juin dernier, saura enfin sortir la trame verte urbaine des limbes des généralités pour la concrétiser sur le terrain. Quant à l'agriculture péri-urbaine, elle est mal partie avec l'ouverture précipitée à l'urbanisation des espaces agricoles de République IV sans qu'aucun projet industriel ne puisse la justifier.

Avis aux amateurs : des ateliers PLU devront, à l'échelle des communes de l'agglomération, impliquer associations et simples citoyens dans la fabrication du projet, avant le stade final de l'enquête publique. Demandons à nos maires d'y penser et de le faire savoir.

HALTE AU PESSIMISME : IL Y A DES AVANCÉES.

- Création, enfin, d'une réserve naturelle régionale, en Deux-Sèvres et projet LPO sur St Cyr en Vienne.
- Un programme régional TVB qui concerne en Vienne 4 communes, où VN et LPO sont opérateurs.
- Des Contrats d'objectifs pérennisés jusqu'en 2017 par l'ex-région Poitou-Charentes et que nous l'espérons, la nouvelle Région honorera, ce qui n'a rien d'obligatoire juridiquement.
- Un SRCE approuvé, mais après escamotage du débat public et une levée de boucliers de nombreux élus ruraux de la Vienne que personne n'avait pris le temps d'informer sérieusement en amont. Nous avons pourtant alerté la Région sur la nécessité d'un vrai travail d'explication auprès des élus. Occasion ratée, mais nous avons enfin un SRCE : il reste à le décliner dans trois SCOT et des dizaines de PLU !
- Trop tôt pour un bilan des mesures compensatoires LGV : l'évaluation, ce seront les suivis, financés par LISEA, qui succède à COSEA, mais il y a de bonnes raisons de croire en l'efficacité de certaines mesures compensatoires. Quant aux retards de mise en place des compensations, ils ne sont pas comblés et les marchandages sur l'ampleur des suivis et leur rémunération ont sérieusement plombé les relations de partenariat.

AMENAGEMENT du TERRITOIRE

-Une nouveauté notable en 2015 : désormais, au nom de sa nouvelle compétence, l'ancienne Commission Départementale de Consommation d'Espaces Agricoles pourchasse dans les projets d'urbanisation ou d'aménagement non seulement la sur-consommation d'espace mais aussi les atteintes à la biodiversité dans les zones naturelles ou forestières. De plus, elle dispose, grâce à la loi ALUR, d'outils nouveaux pour limiter mitage et étalement urbain dans les PLU. Problème : nous arrivons péniblement à rassembler une minorité de 5 voix contre un projet de parc éolien portant manifestement atteinte à l'avifaune de plaine !



L'enjeu des PLU est considérable. Un lien plus fort avec nos adhérents permettrait des interventions plus en amont dans leur élaboration, donc plus efficaces. VN y est fréquemment invitée par les maires, et s'abstient souvent faute de connaissance fine du terrain. À nos adhérents de jouer !

Revenons sur l'éolien. En CODERST, en CDPENAF et dans les enquêtes publiques, nous soutenons la plupart des projets de parcs éoliens et nous avons du mal à faire comprendre cette position aux défenseurs des paysages, parmi lesquels un réseau national d'anti-éoliens systématiques et beaucoup d'adeptes du NIMBY. Le vrai débat est avec certains défenseurs compétents et passionnés de la biodiversité qui défendent une conception statique du paysage. Nous refusons leur logique, mais leur reconnaissons le mérite de la cohérence : ayant dénoncé la verrue de Civaux et les lignes THT, ils s'opposent de manière argumentée, au nom des spécificités locales, à toute modification des paysages dits patrimoniaux. Un amendement déposé au Sénat pousse cette logique jusqu'à l'absurde en prétendant interdire toute éolienne dans un périmètre de 10 kms autour d'un monument historique, sauf feu vert de l'architecte des bâtiments de France.

Ce débat ne doit pas cacher le problème de fond : la plupart des projets sont hors sol, sans ancrage dans le territoire, donc sans l'indispensable volet d'économie d'énergie. Sans lui, l'éolien ne sert qu'à accroître surproduction et gaspillage.

Autre enjeu 2015 : l'essor de l'agro-business à travers des projets industriels déguisés en projets agricoles. Après l'usine à méthanisation de Sèvres-Anxaumont, c'est la ferme des 1 000 taurillons de Coussay-les-Bois qui a défrayé la chronique. Elle a mobilisé largement autour de l'association ASPECT, membre de Vienne Nature, dont nous avons scrupuleusement respecté l'indépendance tout en la soutenant. Encore une fois, c'est le modèle agro-industriel non soutenable et le parachutage d'un projet hors sol qui motivent notre opposition plus que des atteintes graves à l'environnement. Nous avons participé à l'enquête publique en laissant à d'autres, plus compétents, le soin de démonter les arguments agronomiques et économiques contestables du promoteur.

L'enjeu « aménagement commercial » est bafoué. La commission *ad hoc* a beau refuser des projets, la Commission Nationale, saisie par les perdants, invalide les décisions départementales. Frustration garantie pour notre représentant.

Il y a quand même des projets de « développement » si délirants qu'ils sombrent tout seuls. Le promoteur du « village aéronautique » de Brux est porté disparu au grand désespoir des élus qui, en 2013, avaient révisé le PLU rien que pour lui et se retrouvent au contentieux pour ce haut-fait... On avait déjà apprécié le fiasco du village aéronautique pour jets privés au Vigeant... Quant au grand projet toxique de LGV Limoges-Poitiers, les recours contre la DUP avancent et le Conseil d'État en examine un le 23 mars en séance publique.

L'EQUIPE DES SALARIÉS

Réunions de travail avec le délégué du personnel, entretiens professionnels, plans de formation, mutuelle complémentaire : Michel Levasseur a mis Vienne Nature en conformité avec des obligations légales changeantes et complexes, mais il a surtout mis de l'huile dans les engrenages d'une PME de dix salariés. Salariés-militants sans doute, mais salariés dont les droits sont désormais pleinement respectés et dont la parole est écoutée. C'est ainsi que la demande d'une salariée a déclenché une réflexion inédite à Vienne Nature sur les possibilités de télé-travail.

Pour autant, un bon climat de travail ne scotche pas chacun à son emploi : Nicolas Tranchant nous quitte pour se réorienter professionnellement et nous lui souhaitons de réussir cette reconversion. Blandine Kesteman et Guenièvre Dicev ont vite trouvé leurs places dans l'équipe. Deux recrutements

sont en cours : un CDI pour compenser le départ de Nicolas et un CDD pour combler un déficit temporaire de temps de travail par rapport à nos engagements.

Reste un problème de local non extensible, bien que Michel Levasseur ait réussi à l'agrandir en organisant de main de maître un déblayage de sous-sol.

En gardant comme fils conducteurs tant l'articulation connaissance-protection que les dimensions sensibilisation-éducation, l'équipe renouvelle les projets naturalistes au point d'assurer plus que le simple maintien de leur volume. Non seulement elle participe à des projets régionaux, mais elle a lancé une idée de rencontres naturalistes régionales qui répond manifestement à un vrai besoin.

Appuyés par des groupes de travail bénévole, ce sont encore les salariés qui assurent : la parution régulière d'une publication trimestrielle de qualité et qui préparent les festivités des 50 ans de Vienne Nature.

L'équipe frôle l'overdose : il appartient aux administrateurs d'en tenir compte par une anticipation plus fine des tâches. À eux aussi de respecter la division du travail et ne pas abuser de la disponibilité des salariés en leur abandonnant des responsabilités décisionnelles qu'ils ne sont pas censés assumer.

L'EQUIPE DES ADMINISTRATRICES et ADMINITRATEURS.

L'ensemble des bénévoles du CA ont tenu le rythme des CA et Bureaux mensuels tout en se partageant la participation aux divers groupes de travail. Groupes internes : conception de la « circulaire », préparation du 50ème anniversaire de VN. Groupes inter-associatifs : juridique, santé-environnement. Groupes de PCN : EAU, Bilan de 20 ans de contrats d'objectifs. La participation à presque toutes les commissions où nous sommes convoqués a en revanche atteint les limites de l'équipe. Nous avons commencé à casser le monopole du CA en ce domaine : en accompagnant une nouvelle adhérente pour qu'elle puisse rapidement prendre la relève. C'est un début...

L'inflation des commissions pose le problème du financement de nos participations : étude des dossiers, déplacements, temps de réunions. Il serait temps qu'État, Région, Département admettent que la concertation a un prix, mais le chantier du statut du bénévole associatif est en panne depuis la conférence environnementale de 2012...

Augmentation aussi, dont nous ne nous plaignons pas, du côté des consultations du public à l'échelle nationale, mais aussi locale sur tel ou tel projet d'arrêté préfectoral irrigation ou tir de nuit au renard. On en rate. Et c'est aussi le cas pour les enquêtes publiques, qu'il faut découvrir à temps et hiérarchiser. Ici encore, nous déléguons trop peu aux adhérents.

Le manque de soutien juridique de proximité limite et ralentit nos recours malgré le travail du groupe juridique. Nos déboires en Tribunal Administratif nous ont amené à renoncer à faire appel dans l'affaire du ruisseau de La Crochatière, bien que certains de notre bon droit. C'est pourtant du côté du droit que sont les seuls outils pour stopper la répétition de pollutions du genre fuite de tritium à Civaux où la plainte contre X est toujours en attente.

J'ai déjà pointé une coupure salariés-administrateurs qui recoupe une coupure naturalistes-environnementalistes. Le rituel d'une présentation de projet par les salariés à chaque CA assure un minimum d'information mais nous n'avons toujours pas un administrateur référent pour chaque projet naturaliste.

L'épisode Grand Rhinolophe illustre les difficultés du suivi par le CA des débats et décisions du CA de PCN où nous avons trois représentants. Ce n'est pas une fatalité. Nous avons contribué au nom de PCN à la plate-forme de la CEDD pour les élections régionales et mené à bien la rencontre décentralisée du réseau Santé-Environnement de FNE. Nous avons pris part au débat sur les problèmes de LGV, où le CoPil a trop longtemps fonctionné en circuit fermé. Cette participation s'est révélée ardue dans les débats houleux et confus sur l'objet de la structure confédérale créée à l'échelle de la nouvelle région. Cependant, nous avons été présents avec un principe clair -la subsidiarité- et des propositions précises. Elles ont été inégalement suivies. Comme nous le demandions, la confédération ne pourra pas acquérir d'espaces naturels, mais elle pourra mener « en son nom propre » des études et des inventaires qui relèvent à nos yeux des compétences exclusives des Fédérations et APNE. Échec aussi pour obtenir une représentation de chaque département au CA de la Confédération. Mais les statuts votés le 3 mars sont évolutifs, et l'essentiel est de disposer d'ores et déjà d'une structure pour nous représenter dans les instances de la grande région.

Un volet de l'activité des bénévoles à ne pas oublier : réagir à l'imprévu, c'est-à-dire aux nombreuses sollicitations sur des problèmes toujours urgents et compliqués : carrière de granulats sur la Gartempe, travaux près de la source de Ringère à Quinçay, PLU de Romagne, arrachages de haies à Journet, Latillé... Nous ne savons pas toujours apporter les bonnes aides ni suivre chaque affaire, mais nous essayons de ne laisser aucune demande sans réponse. C'est un travail modeste mais essentiel.

ESQUISSE D'UN BILAN POLITIQUE :

Ce sont les conflits sur la gestion et les usages de l'eau qui illustrent le mieux la complexité du jeu politique où nous sommes pris.

- **CONCURRENCE ENTRE TERRITOIRES.**

En élaborant son Schéma Départemental de l'Eau, le Conseil Départemental anticipe sur une montée en puissance des compétences à l'échelle locale. Elle est induite par l'éloignement des pôles de décision de la région. La compétence GEMAPI donnée aux intercommunalités, le pilotage de la Commission Locale de l'Eau par le département, les fusions de syndicats de rivière à l'échelle des sous-bassins vont dans ce sens. En sens inverse, les programmes Re-Sources couvrant les Bassins d'Alimentation de Captage sont pilotés par la région, et c'est une structure inter-régionale, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui en finance les actions...

- **INCOHERENCE DE L'ETAT.**

Mais le plus compliqué est ailleurs, dans la valse hésitation de l'État avec ses partenaires de « la profession agricole », entendons le couple Chambre-FNSEA. Tantôt c'est la rigueur d'une réglementation conforme à l'intérêt public : instruction gouvernementale de juin 2015 sur les conditions de financement public des retenues de substitution, inéligibles si elles ne s'intègrent pas dans des « projets de territoire ». Tantôt c'est la capitulation en rase campagne. Après la déclaration de Manuel Valls aux agriculteurs leur promettant une déréglementation et 3 milliards (septembre 2015), la Chambre de la Vienne s'est empressée de désertifier les instances de concertation sur l'eau pour négocier directement avec la préfecture une remise en cause des objectifs de réduction des prélèvements et des pollutions. C'est ainsi que la CLE du SAGE Clain va devoir retricotter ses scénarios.

Quelle est notre place dans ce jeu ? Soutenir les services de l'État déstabilisés par des injonctions paradoxales ? Soutenir les exigences légitimes de l'Agence de l'Eau sur les conditions de financement des projets ? Oui, mais à condition de ne pas nous satisfaire d'être des supplétifs de l'État et de devenir force de proposition.

Reste aussi à prendre en compte les conflits d'intérêts entre irrigants jusqu'au-boutistes et Chambre en manque de financements ; les conflits internes aux irrigants entre les exclus des « bassines » et les investisseurs des Sociétés Coopératives qui les promeuvent. Reste à prendre en compte les contradictions internes aux agriculteurs, en dialoguant plus régulièrement avec la Confédération Paysanne : sa condamnation du modèle agricole intensif chimique n'a rien perdu de sa vigueur et son expertise agricole nous est précieuse.

Il reste surtout à reconnaître la gravité de l'allergie du lobby de la profession agricole aux règles environnementales. Elle est telle que non seulement les moindres règles sont vécues comme des contraintes économiquement insupportables, mais elles englobent dans la même suspicion toute espèce de convention négociée pour peu qu'elle se donne des objectifs quantifiés et des échéances, comme dans le cas des timides programmes Re-Sources.

MORALITE POLITIQUE : Face à ce blocage, il ne nous reste qu'à avoir le courage d'être ringards en nous accrochant aux règlementations. Il nous reste à dénoncer les régressions camouflées en « simplification » ou pire en « modernisation », pour reprendre le titre de la commission nationale qu'a quittée FNE en octobre 2015. Mais notre ringardise a des limites : rien ne nous oblige à croire en l'indépendance d'un État-arbitre à l'égard des lobbies. La loi, ça peut servir à modifier un rapport de force qui n'est pas en notre faveur et ne le sera pas demain.

Loi sur l'eau et Trame Verte et Bleue ont encore un bel avenir de bouc-émissaires. Et nous avec...

Jean-Louis Jollivet,
Président de Vienne Nature